



2021

Pour une compréhension éclairée de notre École



ÉDITO



La deuxième année d'existence du Conseil d'évaluation de l'École a été riche et fructueuse, malgré la crise sanitaire et ses effets induits sur les établissements scolaires et l'ensemble du système éducatif.

L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES S'EST DÉVELOPPÉE ET ENRICHIE

Le premier rapport annuel de la campagne 2020-2021 a permis d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif d'importance, approuvé par le Conseil en janvier 2022 et publié en février 2022. Une deuxième campagne d'évaluation des établissements du second degré a été engagée en septembre 2021. Elle concerne une programmation prévisionnelle de plus de 2 000 établissements publics et privés sous contrat, ce qui permet d'envisager l'évaluation de l'ensemble des établissements du second degré d'ici 2025. 14 établissements agricoles se sont intégrés au processus d'évaluation et expérimentent le cadre voté par le CEE en novembre 2020 au cours de l'année scolaire 2021-2022.

C'est grâce à l'appropriation de la démarche par les équipes académiques et par les établissements publics et privés sous contrat, grâce aux formations à l'auto-évaluation et à l'évaluation, organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), en lien avec les équipes du CEE, mais aussi par les académies, grâce aux divers outils et ressources mis à disposition en collaboration étroite avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), grâce enfin au sentiment collectif que l'évaluation sera utile aux élèves et à l'ensemble des équipes d'établissement que, dans une période encore marquée par le contexte sanitaire, ce déploiement a pu se réaliser concrètement et fructueusement.

Pour le premier degré, les travaux préparatoires conduits par un groupe de travail du CEE, avec une première expérimentation d'évaluation d'écoles et de regroupements d'écoles au dernier trimestre de l'année civile 2021, ont permis au CEE d'élaborer et de voter le cadre d'évaluation des écoles en janvier 2022, cadre actuellement mis en œuvre dans toutes les académies.

LE CEE S'EST ENGAGÉ SUR UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES

Un groupe de travail ad hoc, dont la réflexion a été enrichie de plusieurs auditions d'experts et de chercheurs et complétée par des échanges avec des organisations représentatives des acteurs de l'éducation nationale (personnels d'éducation,

d'enseignement, d'encadrement, parents d'élèves), s'est donné pour objectif, après avoir analysé de façon systémique l'évaluation des acquis des élèves, de nourrir la réflexion et d'approfondir l'exploration de la fonction évaluative du système scolaire français. Suite à ces constats, le CEE a formulé des recommandations en juin 2021, qui constituent une première étape dans cette direction.

LE CEE A ÉGALEMENT ENGAGÉ DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES SUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Comme la loi l'y invite, le Conseil a élaboré et testé un formulaire de codage des évaluations produites par le ministère pour, à terme, les cartographier de façon rigoureuse. Avec la Depp et l'IGÉSR, il s'est lancé dans l'écriture de normes professionnelles communes. Enfin, il a décidé la mise en place de comités techniques d'évaluation pluralistes, regroupant des acteurs ainsi que des experts et chercheurs, pour structurer et coordonner l'évaluation des politiques d'enseignement scolaire. Ces comités techniques d'évaluation ont vu le jour au premier semestre 2022.

Institution de référence et d'expertise, qui a vocation à être un appui pour les politiques éducatives, le Conseil d'évaluation de l'École aborde une nouvelle étape de son développement. Fort de la volonté de créer une nouvelle dynamique d'évaluation en France au sein du système éducatif qui doit lui permettre de consolider sa méthode et ses ambitions, il s'engage à renforcer encore le lien qu'il souhaite entretenir avec les citoyens, pour une compréhension éclairée de ce qui structure notre École.

Béatrice Gille,

Présidente du Conseil d'évaluation de l'École

SOMMAIRE

L'évaluation des établissements du second degré : des principes à la mise en œuvre	
 2020-2021: un bilan quantitatif encourageant malgré le contexte pandémique 2021-2022: un déploiement de l'évaluation qui s'amplifie L'évaluation des établissements privés sous contrat L'évaluation des établissements de l'enseignement agricole Une année centrée sur l'accompagnement de la mise en œuvre de l'évaluation des établissements Un premier bilan de la campagne d'évaluation 	6 6 7 8 9 10
L'évaluation des écoles : les premiers pas d'une vaste opération	
 L'élaboration d'un projet de cadre spécifique au premier degré L'expérimentation du projet de cadre d'évaluation des écoles Le vote du cadre définitif 	14 15 16
Un enjeu essentiel pour l'École : l'évaluation des acquis des élèves	
 Une réflexion et un travail collectifs Une approche systémique de l'évaluation des acquis des élèves Constats et recommandations Perspectives 	18 18 19 21
L'évaluation des politiques publiques éducatives : l'engagement d'une démarche méthodologique	
 Analyser et mettre en cohérence les évaluations des politiques publiques d'éducation Cartographie des évaluations Élaboration de normes professionnelles Perspectives 	24 24 25 26

Les comités technic	ques d'évaluatior
---------------------	-------------------

 Pour une évaluation robuste, coordonnée, pluridisciplinaire et participative Fonctionnement et réalisations des comités techniques d'évaluation 				
Collaborer	31			
Échanger	35			
Annexes				
DÉLIBÉRATIONS 2021	40			
PUBLICATIONS 2021	41			
 Documentation sur l'évaluation 	41			
— Outils	41			
POUR MÉMOIRE : PROGRAMME DE TRAVAIL 2021-2022	42			



2020-2021 : UN BILAN QUANTITATIF ENCOURAGEANT MALGRÉ LE CONTEXTE PANDÉMIQUE

Le processus d'évaluation des établissements s'est engagé à la rentrée scolaire de septembre 2020. Toutefois, dans le contexte de crise sanitaire, le calendrier des opérations a été assoupli et il a été fait appel au volontariat des établissements. De ce fait, la programmation est passée d'environ 2 000 établissements à évaluer en septembre 2020 à 1 200 en octobre 2020, soit 12% des établissements publics et privés sous contrat. Les académies ont donné de la souplesse au processus pour permettre aux établissements de disposer de plus de temps pour mener à bien leur auto-évaluation et certaines se sont poursuivies au cours du premier trimestre 2021-2022.

En décembre 2021, 950 évaluations avaient été menées à terme au titre de cette première campagne d'évaluation des établissements.

Évaluations programmées pour l'année 2020-2021

Auto-évaluations menées à terme fin juin 2021

Évaluations menées à terme en décembre 2021

Tableau 1

Nombre d'établissements évalués au titre de l'année scolaire 2020-2021.

→ Pour permettre aux lycées généraux, technologiques et professionnels de finaliser la mise en place des réformes les concernant, les académies ont privilégié, à la demande du CEE, les collèges de l'enseignement public. L'échantillon de collèges évalués est représentatif de la diversité de l'ensemble des collèges publics au regard de l'enseignement prioritaire, de la répartition urbain/rural ou de la présence d'Ulis (unitées localisées pour l'inclusion scolaire) ou de Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté).

2021-2022 : UN DÉPLOIEMENT DE L'ÉVALUATION QUI S'AMPLIFIE

Le contexte pandémique de la première campagne n'a pas permis d'assurer l'évaluation de 20% des établissements. Pour permettre une évaluation de tous les établissements publics et privés sous contrat sur cinq ans, les académies ont, pour la majorité d'entre elles, construit une programmation sur les quatre années à venir avec, pour l'année 2021-2022, une prévision de plus de 2 000 établissements. Cette stratégie permet d'envisager l'évaluation de l'ensemble des établissements d'ici juin 2025.

	Collège et lycée général	Erea ¹	Lycée d'enseignement général et technologique	Lycée professionnel	Lycée polyvalent	Total
Répartition au sein de l'échantillon évalué (en %)	66,2	0,9	12,8	10,5	9,6	100
Répartition nationale² (en %)	65,3	0,7	14,3	10,3	9,4	100

Tableau 2

Caractéristiques des établissements évalués au titre de l'année 2021-2022.

→ Le profil des établissements retenus pour la campagne 2021-2022 est représentatif des établissements de France (hors collectivités d'outre-mer). Concernant l'éducation prioritaire, la répartition des collèges REP et REP+ est également proche de la répartition nationale pour les collèges publics.

L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT

L'adaptation du cadre d'évaluation aux établissements privés sous contrat a été votée par le CEE en juin 2021. Ainsi que le prévoit la loi, ces établissements entrent dans le processus d'évaluation et 11% d'entre eux sont concernés en 2021-2022. Certaines académies ont fait le choix d'une approche négociée ou d'une logique d'expérimentation avec un nombre d'évaluations relativement faible (4 à 6% des établissements privés de l'académie). D'autres ont été plus volontaristes et le pourcentage d'établissements privés approche les 20%. Quelques académies ayant un faible nombre d'établissements privés sous contrat ont repoussé leur participation à l'année 2022-2023.

L'intégration des établissements privés conduit certaines académies à mener des évaluations d'ensembles scolaires allant de la maternelle au baccalauréat, voire au post bac (classe préparatoire aux grandes écoles ou section de technicien supérieur).

^{1.} Établissement régional d'enseignement adapté.

^{2.} Données APAE 2^d degré, rentrée 2020.

L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Votée lors de la séance du Conseil du 20 novembre 2020, l'adaptation du cadre de l'évaluation à l'enseignement agricole a été présentée en Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) le 8 décembre 2020. La situation sanitaire n'a pas permis une première expérimentation sur la fin de l'année scolaire, mais ce sont 14 établissements, 7 de l'enseignement public et 7 de l'enseignement privé, qui entrent dans le processus d'évaluation en 2021-2022. L'objectif est d'évaluer à terme 80 à 100 établissements par an. Une réflexion est en cours pour associer les maisons familiales rurales (MFR).



UN GROUPE DE TRAVAIL QUI ALIMENTE LA RÉFLEXION DU CONSEIL

Afin d'assurer le suivi de l'évaluation des établissements, le groupe de travail « Évaluation des établissements du second degré » associe des acteurs du système éducatif, recteurs, directeurs académiques, chefs d'établissement, inspecteurs, représentants des directions du ministère, de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), ainsi que des experts membres du CEE, d'organismes internationaux et de la recherche.

Dans la continuité des travaux menés en 2020, le groupe a auditionné des acteurs de l'évaluation, des chercheurs, des représentants d'organismes internationaux et en particulier des équipes d'établissement et des évaluateurs externes. En s'appuyant sur les retours des académies et des inspecteurs généraux correspondants académiques, le groupe s'est fixé comme priorités de travail :

- l'accompagnement des établissements;
- la formation des évaluateurs externes ;
- l'aide à l'exploitation et l'analyse des données.

Pour chaque priorité, le groupe a identifié des besoins, des points de vigilance et des pistes de réflexion qui ont alimenté les échanges du Conseil et ont permis de construire des réponses aux problématiques soulevées.

Le groupe a également collaboré au Rapport annuel sur la campagne d'évaluation des établissements du second degré 2020-2021³.

Les travaux engagés ont permis d'identifier les premiers impacts de l'évaluation, en particulier sur la mise en place d'un collectif dans les établissements. Ils seront poursuivis pour inscrire ce processus dans le système éducatif et identifier de nouveaux moyens d'accompagnement des établissements et des académies.

^{3.} https://www.education.gouv.fr/media/112319/download

UNE ANNÉE CENTRÉE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS

La présidente du CEE et son équipe se sont fréquemment déplacées dans les académies pour travailler avec les rectrices et recteurs et les groupes académiques de pilotage. Toutes les académies ont fait l'objet d'une visite. Les membres de l'équipe opérationnelle, en étroite collaboration avec les inspecteurs généraux correspondants académiques, ont participé aux formations académiques des évaluateurs externes, en présentiel dans la mesure du possible ou à distance quand la situation l'a exigé. Les référents académiques ont été réunis en visioconférence en avril et juin 2021 et lors d'un séminaire national de deux jours à l'IH2EF en octobre 2021.

Le CEE a également travaillé en étroite collaboration avec l'IH2EF pour concevoir et mettre en œuvre les différents plans de formation à l'évaluation.

L'IH2EF et le CEE ont ainsi conçu et réalisé :

- le parcours de formation M@gistère : «Évaluation des établissements du second degré» pour accompagner les académies lors de la formation des différents acteurs de l'autoévaluation et de l'évaluation externe;
- le séminaire de lancement de la campagne d'évaluation 2021-2022 : intervention en visioconférence pour présenter à l'ensemble des acteurs les enjeux de l'évaluation des établissements scolaires ;
- la formation des évaluateurs externes : conception du cahier des charges de la partie de la formation délocalisée en académie, formation des formateurs académiques, interventions aux conférences d'ouverture et de clôture, etc.;
- la sensibilisation des cadres dès leur prise de fonction : intervention lors de la formation statutaire des chefs d'établissement et des inspecteurs.

En 2021, le CEE a poursuivi la production d'outils d'aide à l'évaluation des établissements :

- 40 questions sur l'évaluation⁴ qui répond aux principales interrogations des acteurs de l'évaluation;
- Auto-évaluation: pour un usage raisonné des indicateurs⁵, document conçu par la Depp et les services statistiques académiques (SSA) avec la participation du CEE pour aider les auteurs à s'approprier les données mises à leur disposition;
- boîtes à outils pour le lycée professionnel⁶ d'une part et le lycée général et technologique⁷
 d'autre part, qui complètent celles proposées pour le collège;
- exemples de questionnaires adaptés au lycée professionnel⁸ et au lycée général et technologique⁹ à destination des élèves, des enseignants, des parents d'élèves et des personnels non enseignants. L'ensemble de ces questionnaires ont été implémentés sur l'outil *Interview* pour permettre une utilisation en ligne par les établissements.

^{4.} https://www.education.gouv.fr/media/94586/download

^{5.} https://dep.adc.education.fr/apaeweb/aide/Aide_a_l_interpretation_Ensemble_des_fiches.pdf

^{6.} https://www.education.gouv.fr/media/89981/download

^{7.} https://www.education.gouv.fr/media/93203/download

^{8.} https://www.education.gouv.fr/media/93980/download

^{9.} https://www.education.gouv.fr/media/93977/download

UN PREMIER BILAN DE LA CAMPAGNE D'ÉVALUATION

Le CEE a construit un bilan de la campagne 2020-2021 à partir de rencontres avec les acteurs lors des déplacements en académie et d'un corpus de documents comprenant :

- les notes et bilans issus des visites en académie et en établissement des inspecteurs généraux correspondants académiques ;
- les travaux de synthèse et les bilans effectués par les académies ;
- l'analyse des rapports d'évaluation reçus par l'équipe opérationnelle.

Ce bilan a été présenté aux recteurs, aux directions du ministère, à l'IGÉSR, aux syndicats de chefs d'établissement et d'inspecteurs, aux représentants des collectivités de rattachement, aux fédérations syndicales représentatives et aux fédérations de parents d'élèves. Il a été adopté par le CEE le 25 janvier 2022.

Ce Rapport annuel sur la campagne d'évaluation des établissements du second degré 2020-2021¹⁰ propose plusieurs types de recommandations :

- → Recommandations générales relatives à l'organisation de l'évaluation, à la formation et à l'accompagnement des équipes
- Améliorer et poursuivre l'accompagnement des académies par les instances nationales (CEE, IH2EF, IGÉSR) et des établissements par les instances académiques et nationales.
- Élaborer une programmation pluriannuelle des établissements évalués, les prévenir en année N-1 et définir et organiser avec eux le calendrier spécifique de l'évaluation.
- Assurer une large communication sur l'évaluation des établissements et une diffusion auprès des acteurs et des établissements de toutes les informations concernant les campagnes d'évaluation.
- Élargir les viviers d'évaluateurs externes, notamment aux enseignants, en conservant une taille des équipes compatible avec la soutenabilité de l'évaluation de tous les établissements.
- Poursuivre et développer la formation initiale et continue aux enjeux et à la méthode de l'évaluation, pour les cadres, les enseignants et les réseaux professionnels.

^{10.} https://www.education.gouv.fr/media/112319/download

- → Recommandations à destination des établissements et des évaluateurs, relatives au renforcement de la démarche évaluative dans les établissements
- Identifier avec précision le contexte de l'établissement pour une mise en perspective du cadre de travail et des résultats des élèves.
- Analyser avec une égale attention les quatre domaines¹¹ pour évaluer l'établissement dans sa globalité et, à ce titre, identifier et valoriser des axes transversaux structurants.
- Identifier les besoins des élèves pour l'analyse des actions passées et à venir, en prenant davantage appui sur les données et indicateurs, les observations et le recueil des points de vue des parties prenantes.
- Distinguer les décisions internes à l'établissement de celles qui relèvent du pilotage externe, exploiter les marges d'autonomie (compétences et responsabilités), identifier les leviers, pistes d'action et besoins de formation.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs, dont les élèves et les parents, dans tous les domaines et à toutes les étapes de l'évaluation, dans la formalisation et la mise en œuvre du projet d'établissement qui en découle.
- → Recommandations à destination des académies, relatives à l'accompagnement des établissements avant, pendant et après l'évaluation
- Encourager les établissements à identifier collectivement leurs besoins en formation continue et en faire l'un des axes structurants du plan académique de formation.
- Accompagner et promouvoir les innovations et expérimentations menées dans les établissements.
- Identifier et formaliser les missions des inspecteurs en lien avec l'évaluation et l'accompagnement des établissements.
- Faire de l'évaluation des établissements un levier pour un pilotage académique de proximité et le dialogue avec la collectivité territoriale de rattachement.
- Construire une programmation stratégique, critérisée et transparente de l'évaluation des établissements, en lien avec la collectivité territoriale de rattachement.

^{11.} Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement (domaine 1) ; la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire (domaine 2) ; les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement (domaine 3) ; l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial (domaine 4).

- → Recommandations à destination des établissements, relatives aux thématiques fondamentales correspondant aux missions de l'École
- S'approprier les missions de l'École définies dans le cadre du service public d'éducation en les rapportant aux besoins des élèves tels qu'identifiés en contexte.
- Considérer de manière transversale la notion d'équité scolaire en se fondant sur les acquis des élèves et leurs corrélations avec le genre, l'origine sociale et territoriale, etc.
- Intégrer la plus-value apportée par une réflexion collaborative sur les ressources humaines, notamment en termes d'accueil et d'accompagnement des personnels.
- Prendre davantage en compte dans la réflexion évaluative les enjeux majeurs de société que sont le numérique, le développement durable et l'ouverture européenne et internationale, auxquels les élèves doivent se préparer.



Le CEE et le groupe de travail dédié au premier degré ont travaillé, tout au long de cette année, à la conception et à la réalisation d'un modèle d'évaluation propre au premier degré qui respecte les grands principes de l'évaluation, auto-évaluation et évaluation externe, tout en intégrant les singularités du premier degré.

L'ÉLABORATION D'UN PROJET DE CADRE SPÉCIFIQUE AU PREMIER DEGRÉ

Le groupe de travail a d'abord achevé la réalisation des boîtes à outils qui constituent un guide de questionnement possible adaptable en fonction du contexte de l'école évaluée.

Pour le premier degré, «[la] finalité de l'évaluation arrêtée par le Conseil d'évaluation de l'École est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'école. »

Le projet de cadre d'évaluation retenu emprunte les grands principes de l'évaluation des établissements scolaires :

- auto-évaluation suivie d'une évaluation externe ;
- évaluation de l'école dans sa globalité;
- mobilisation de toute la communauté éducative autour de cette démarche ;
- mise en commun d'un support de données statistiques ;
- préfiguration d'un nouveau projet d'école dès la fin de l'auto-évaluation.

Le modèle d'évaluation des écoles a également tenu compte des données et caractéristiques du premier degré :

- une gouvernance spécifique des écoles qui n'ont pas le statut juridique des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE);
- un nombre total très élevé des écoles sur le territoire national (50 000);
- une grande diversité des écoles (un tiers d'entre elles ont trois classes ou moins).

Pour permettre une évaluation régulière au rythme du renouvellement des projets d'école (5 ans), le CEE propose de procéder par regroupements d'écoles de manière à garantir la soutenabilité de la démarche. Ainsi, le document de référence prévoit-il de « procéder à des regroupements d'écoles, sur un mode vertical (logique de flux d'élèves) ou sur un mode horizontal (réseau pédagogique existant, écoles aux problématiques voisines au sein d'une aire géographique donnée, la commune ou l'EPCI [établissement public de coopération intercommunale] par exemple, écoles aux pratiques collaboratives installées, etc.) ».

Dans ces conditions, la confection des regroupements ayant du sens sur le plan pédagogique est une opération essentielle. L'expertise de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription est particulièrement sollicitée à ce stade.

L'EXPÉRIMENTATION DU PROJET DE CADRE D'ÉVALUATION DES ÉCOLES

Le principe d'une expérimentation du projet de cadre a été retenu, mais la persistance de la crise sanitaire a conduit à différer cette phase, initialement prévue au cours de l'année scolaire 2020-2021, et à l'inscrire à l'agenda du premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022.

Toutes les académies ont été invitées dès le mois de juin 2021 à s'engager dans ce processus d'évaluation à raison d'au moins une école ou un regroupement d'écoles par département. Des référents ont été désignés par les académies pour superviser cette opération.

Au total, près de 150 sites ont été retenus.

Le CEE a conscience des contraintes sanitaires et temporelles qui ont pesé sur le déroulement de cette expérimentation. La nouveauté du dispositif et sa nécessaire appropriation ont pu accentuer un sentiment de manque de temps, exprimé par certains acteurs de terrain. Mais l'expérience du second degré montre que les effets d'apprentissage permettront une réalisation progressivement plus efficace des évaluations.

L'expérimentation a aussi montré la difficulté à associer toutes les parties prenantes, en particulier les élèves, trop peu intégrés à la phase d'auto-évaluation. Au mieux, ce sont les élèves de cycle 3 qui ont été sollicités, mais guère ceux du cycle 2, ni les plus petits. Sur ce sujet précis, le groupe de travail a sollicité des expertises scientifiques avec l'objectif d'aboutir, en plus des questionnaires, à des préconisations adaptées aux plus jeunes en matière de recueil de la parole et du ressenti des élèves.



LES REGROUPEMENTS

En raison du nombre total d'écoles à évaluer, près de 50 000, la question des regroupements a fait l'objet d'une attention particulière.

Lors de la phase de test du premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022, il a été demandé aux académies que chaque département engage au moins une école ou un regroupement d'écoles dans l'expérimentation. Certains départements ayant proposé plusieurs possibilités, l'expérimentation a porté au total sur plus de 150 sites. Près des deux tiers d'entre eux étaient des écoles de grande taille ou d'une complexité particulière. Dans le dernier tiers des cas, il s'est agi de regroupements, le plus souvent des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ou des ensembles formés par une école élémentaire et les écoles maternelles qui l'alimentent. D'autres possibilités de regroupements (par secteur de collège ou dans le cadre d'un territoire éducatif rural, par exemple) sont encore à l'étude.

Les regroupements envisagés ne répondent pas seulement à un impératif de soutenabilité de la démarche. Ils constituent souvent une réponse au relatif isolement dans lequel se trouvent certaines petites écoles, en particulier en milieu rural. En ce sens, les regroupements, lorsqu'ils répondent à des logiques pédagogiques clairement identifiées, favorisent la coopération entre les écoles et leurs équipes.

Ce degré de coopération rejaillit sur la manière d'évaluer les sites regroupés. Dans un contexte de forte coopération, les directeurs s'entendent sur un rapport d'auto-évaluation commun qu'ils remettent à l'équipe d'évaluateurs externes. Dans le cas contraire, c'est à ces derniers de faire la synthèse des différents rapports d'auto-évaluation pour préparer leur visite, tout en gardant à l'esprit la spécificité de chaque école. Quelle que soit la configuration choisie, le rapport final d'un regroupement d'écoles est un document unique comportant une partie commune au regroupement et une partie spécifique pour chaque école. Sur ce plan, l'expérimentation a permis de progresser.

LE VOTE DU CADRE DÉFINITIF

À la fin de l'année 2021, le projet de cadre a été considéré à l'aune des premiers résultats de l'expérimentation, puis discuté avec les instances et organisations représentatives.

Suite aux nombreuses consultations, le périscolaire (du matin, du midi et du soir) a fait l'objet d'une attention particulière : sa prise en compte, après accord de la commune ou de l'EPCI, est un marqueur fort de la démarche dans le premier degré. La mise en place de l'évaluation des écoles est en effet l'occasion d'apprécier de manière globale la prise en charge de l'élève, dans le temps scolaire et périscolaire. Tous les interlocuteurs interrogés, en particulier les élus rencontrés pendant l'expérimentation ou au sein de leur instance représentative (notamment l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité – AMF ou France urbaine), sont favorables à cette vision globale.

L'inclusion du champ du périscolaire dans le périmètre de l'évaluation induit des spécificités d'organisation et de questionnement qui feront l'objet de discussions et d'échanges pour préparer la première campagne d'évaluation.



UNE RÉFLEXION ET UN TRAVAIL COLLECTIFS

L'une des missions du CEE fixées par la loi du 26 juillet 2019 est de «veiller à la cohérence des évaluations conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale portant sur les acquis des élèves ». C'est dans ce cadre que le CEE a inscrit l'évaluation des acquis des élèves à son programme de travail 2021 en créant un groupe composé de membres du CEE et de son équipe d'appui et d'expertise, de représentants des directions du ministère et de l'IGÉSR, de responsables académiques, d'inspecteurs du premier degré et du second degré et de chercheurs.

Les échanges ont été enrichis par des auditions et des contributions de personnalités qualifiées et par la consultation d'organisations représentatives des acteurs de l'éducation nationale (personnels d'éducation et d'enseignement, personnels d'encadrement, parents d'élèves). Le groupe de travail a également tenu compte des nombreux travaux conduits sur l'évaluation des acquis des élèves aux plans national et international ainsi que des initiatives et expérimentations menées au niveau académique ou au sein d'établissements et d'écoles.

Les travaux du groupe ont donné lieu à une délibération du CEE le 29 juin 2021 relative à l'écosystème d'évaluation des acquis des élèves¹², à la publication en mars 2022 d'une note d'information¹³ et d'un recueil de documents de travail¹⁴ complémentaires.

UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES

Les acquis des élèves correspondent aux connaissances et compétences visées par les programmes d'enseignement et les contenus de formation. L'évaluation des acquis des élèves est un enjeu essentiel de l'École, qui renvoie à quatre finalités majeures des politiques éducatives :

- la formation des élèves (évaluer pour former);
- l'information des élèves et de leur famille (évaluer pour informer);
- la connaissance des résultats de l'École (évaluer pour mesurer l'impact des politiques engagées);
- la régulation des politiques éducatives (évaluer pour piloter).

L'évaluation des acquis des élèves est aussi au fondement de la réussite scolaire des élèves et de la capacité de l'École à assurer l'équité scolaire.

La réflexion s'est engagée principalement sur deux axes visant à :

— établir une cartographie de l'ensemble des types d'évaluation des acquis des élèves (évaluation dans la classe, évaluation standardisée, examen) pour en identifier les objets (qu'évalue-t-on?), les finalités (avec quels objectifs?), les commanditaires et les concepteurs (professeurs, institutions), les destinataires (élèves, parents d'élèves, professeurs, institutions), la qualité (fiabilité, validité, pertinence) et les impacts (apprentissages et résultats des élèves, estime de soi, réussite et orientation des élèves, pratiques pédagogiques, connaissance de l'École et régulation du système);

^{12.} https://www.education.gouv.fr/media/91445/download

^{13.} https://www.education.gouv.fr/media/113195/download

^{14.} https://www.education.gouv.fr/media/113198/download

 analyser, pour les trois principales catégories d'évaluation des acquis des élèves (évaluations standardisées, évaluations dans la classe, examens), leur pertinence compte tenu de leurs finalités, leurs impacts sur les élèves comme sur le système en lui-même et le degré de cohérence que ces évaluations entretiennent entre elles.

C'est donc dans une perspective systémique qu'a été étudiée la manière dont les acquis des élèves sont évalués, à partir d'un ensemble de questions évaluatives, comme le montre le schéma ci-dessous :



CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les constats, propositions et recommandations développés par le groupe de travail ont vocation à nourrir la réflexion, mais surtout à approfondir l'exploration de la fonction évaluative du système scolaire, élément central de son fonctionnement et indicateur essentiel de sa performance.

Deux constats principaux ont été établis :

Constat 1

L'évaluation des acquis des élèves est une préoccupation ancienne en France où une forte expertise s'est développée. Elle prend aujourd'hui des formes variées (évaluations standardisées, évaluations dans la classe, examens) et fournit des informations riches. L'écosystème des évaluations n'est cependant pas très lisible en raison :

- de la multiplicité des concepteurs et des opérateurs ;
- d'une exploitation insuffisante de la diversité et de la qualité des évaluations des acquis des élèves;
- d'évaluations dans la classe et d'un contrôle continu peu construits collectivement.

Constat 2

Malgré toute l'attention portée aux évaluations par l'ensemble des acteurs, celles-ci ne renseignent que partiellement sur les acquis des élèves, leurs usages restent parfois limités au plan pédagogique et elles sont de plus en plus contestées dans leurs finalités.

Le CEE s'est fondé sur ces constats pour formuler trois axes de propositions et six recommandations :

Axe 1. Renforcer la robustesse de l'évaluation des acquis des élèves en organisant le pilotage de la politique d'évaluation de ces acquis, afin de mieux définir les responsabilités et les protocoles nécessaires, à tous les niveaux (national, académique, école et établissement, classe et enseignement)

Recommandation 1

Renforcer la cohérence et la lisibilité de l'ensemble des évaluations des acquis des élèves et assurer la diffusion de leurs résultats par l'instauration d'un comité de pilotage national présidé par la Dgesco dont le rôle principal serait d'assurer la coordination entre les différentes directions du MENJ.

Recommandation 2

Concevoir et mettre en œuvre des politiques d'évaluation des acquis des élèves à tous les niveaux de la politique éducative (académie, établissement, enseignement).

Axe 2. Élargir le champ des compétences et des domaines évalués et diversifier les modalités, contextes et caractéristiques des évaluations

Recommandation 3

Élargir le champ des compétences et des domaines évalués dans le quotidien de la classe et celui des évaluations standardisées, notamment au travers de l'évaluation des compétences transversales et d'expression orale ainsi que de nouvelles composantes des apprentissages des élèves (compétences physiques et sportives, artistiques, numériques, civiques et citoyennes).

Recommandation 4

Diversifier les modalités, contextes et caractéristiques des évaluations, notamment en développant l'observation de l'activité des élèves, les situations de résolution coopérative de problèmes, l'accès à des ressources externes, l'auto-évaluation ; également en mettant en œuvre des évaluations respectant les principes d'équité et adaptées à l'inclusion scolaire, et en déployant de façon complémentaire l'évaluation pour les apprentissages et l'évaluation des apprentissages.

Axe 3. Développer une méthodologie et des outils d'évaluation communs et en partager les finalités et modalités avec l'ensemble de la communauté éducative

Recommandation 5

Renforcer la formation initiale et continue de tous les acteurs du système éducatif sur la fonction évaluative.

Recommandation 6

Coordonner et harmoniser les pratiques d'évaluation des acquis des élèves par la construction de repères communs sur les finalités et modalités du contrôle continu, l'élaboration de bibliothèques d'outils d'évaluation qui soient robustes et étalonnés et, dans le cadre d'une politique d'établissement ou d'école, l'explicitation des finalités des évaluations aux élèves et aux parents d'élèves, en différencier éventuellement les supports, les modalités et les protocoles selon les niveaux et types d'enseignements.

PERSPECTIVES

Cette étude constitue la première étape des travaux engagés par le CEE sur l'évaluation des acquis des élèves au service de leur réussite et de la connaissance des résultats de l'École. Le CEE recommande en priorité une mise en cohérence de toutes les formes d'évaluation des acquis des élèves dans le cadre d'une politique unifiée, coordonnée, conduite sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale.

Le CEE prolongera sa réflexion sur l'évaluation des acquis des élèves par l'exploration de domaines spécifiques et l'installation d'un comité technique d'évaluation, afin d'engager des travaux d'expertise, d'études et de recherche complémentaires sur l'évaluation des acquis des élèves dans des domaines stratégiques.



ANALYSER ET METTRE EN COHÉRENCE LES ÉVALUATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES D'ÉDUCATION

L'article L. 241-12 de la loi du 26 juillet 2019 dispose que le Conseil d'évaluation de l'École remplit spécifiquement quatre missions. Parmi celles-ci, deux retiennent l'attention ici :

- Au titre de sa première mission, «[il] veille à la cohérence des évaluations conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs, dont ceux en faveur de l'École inclusive, et les établissements d'enseignement scolaire. À ce titre, il établit une synthèse des différents travaux d'évaluation sur le système éducatif et a pour mission d'enrichir le débat public sur l'éducation en faisant réaliser des évaluations. »
- Au titre de sa troisième mission, «[il] donne un avis sur les méthodologies, sur les outils et sur les résultats des évaluations du système éducatif organisées au niveau national par les services du ministre chargé de l'éducation nationale ou dans le cadre de programmes de coopération européens ou internationaux.»

L'année 2021 a été riche en ce qui concerne les travaux préparatoires du groupe de travail sur l'analyse et la mise en cohérence des évaluations des politiques publiques d'éducation. En effet, pour réaliser une cartographie des évaluations menées par les opérateurs du ministère, il fallait disposer d'outils de collecte et de codage de ces données. De même, s'agissant des normes professionnelles, il est essentiel, en l'absence de normes explicites au sein du ministère, d'observer ce qui existe ailleurs et de s'en inspirer. C'est seulement une fois ce double travail effectué que la réflexion sur la mise en cohérence thématique et méthodologique des évaluations peut véritablement débuter et porter ses fruits.

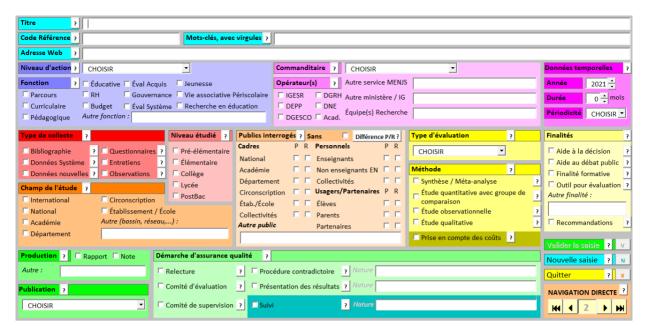
CARTOGRAPHIE DES ÉVALUATIONS

Pour une programmation cohérente et qui tire parti des savoir-faire des opérateurs : un repérage de l'existant

Le groupe de travail a d'abord élaboré et testé auprès des opérateurs un formulaire de codage des évaluations menées sur cinq ans par l'ensemble des opérateurs du ministère (uniquement 2019 pour l'IGÉSR). Divisé en 12 sections et 100 paramètres, il couvre les thématiques, la méthodologie adoptée et l'ensemble du processus de production du commanditaire au suivi de l'évaluation. En complément, un tableau de codage a été élaboré pour coder thématiquement (à partir de 374 mots-clés) l'ensemble des productions de la seule Inspection générale sur 5 ans, soit 283 études.

Ce travail a fait l'objet de la délibération 2021-04¹⁵, qui présente les conclusions de l'analyse des données et formule des recommandations. Si l'IGÉSR et la Depp sont logiquement les principaux opérateurs d'évaluation, leur programme de travail et les sollicitations des cabinets ministériels ne laissent que peu de place pour des évaluations complètes de politiques publiques. L'une et l'autre fournissent des briques évaluatives, qu'il s'agisse de statistiques et de données pour la Depp ou d'études plus qualitatives pour l'IGÉSR, avec pour cette dernière une frontière pas toujours nette entre les missions de contrôle, d'impulsion, d'accompagnement et de suivi des réformes.

^{15.} https://www.education.gouv.fr/media/91442/download



Grille de codage des études évaluatives.

Les recommandations du CEE portent sur :

- des définitions, principes, méthodologies, normes professionnelles et outils partagés par les acteurs ministériels de l'évaluation des politiques publiques;
- l'identification des fonctions et thématiques à évaluer, la programmation et l'articulation des contributions des différents acteurs;
- l'élargissement du périmètre et des finalités de l'évaluation.

ÉLABORATION DE NORMES PROFESSIONNELLES

Pour une évaluation robuste et utile : la formulation et l'appropriation partagée d'un cadre méthodologique clair

À la suite de la délibération 2021-04, un document de travail a été élaboré à partir du recueil de normes professionnelles de la Cour des comptes (3° édition, janvier 2020) et des publications de l'Intosai (International Organisation of Supreme Audit Institutions). Les normes couvrent l'ensemble du processus évaluatif, de la commande et de l'étude de faisabilité à la publication et au suivi des résultats.

Il s'agit pour le groupe de travail de trouver le **point d'équilibre** entre un discours générique normatif et son application au domaine des politiques éducatives, afin que chaque opérateur puisse se familiariser avec des concepts dont il perçoit la pertinence dans le cadre particulier de son univers de référence.

PERSPECTIVES

À terme, le groupe de travail prévoit de finaliser une série d'outils et de construire une formation adaptée au service d'une programmation cohérente de l'évaluation des politiques publiques en matière d'éducation. Il poursuivra également son analyse et sa participation à l'évaluation du système scolaire.

- Finalisation d'un outil d'indexation des productions pour une cartographie dynamique de l'évaluation, d'un glossaire de l'évaluation de politiques publiques pour une définition partagée des concepts et d'un recueil de normes professionnelles pour un référentiel de travail commun.
- Mise en place d'une formation à la méthodologie de la démarche évaluative (des besoins aux résultats, effets et impacts), à la documentation et à l'indexation des productions pour une traçabilité des preuves, au développement d'un collectif professionnel pour une efficacité renforcée.
- Exploration des fonctions du système, autour des champs de décision et d'action du système éducatif.
- Mise en place des comités techniques d'évaluation, autour de l'équité scolaire (garantir l'équité pour construire l'avenir), de la formation des enseignants (au service des apprentissages et de la réussite des élèves) et de l'évaluation des acquis des élèves.



POUR UNE ÉVALUATION ROBUSTE, COORDONNÉE, PLURIDISCIPLINAIRE ET PARTICIPATIVE

Il est fait mention dans le texte de loi de deux missions particulières du CEE :

- première mission, il a vocation à «enrichir le débat public sur l'éducation en faisant réaliser des évaluations».
- quatrième mission, «[il] propose des méthodologies de mesure des inégalités territoriales scolaires et formule toute recommandation utile pour les réduire».

Les acteurs et opérateurs d'évaluation des politiques publiques éducatives sont nombreux, qu'ils soient internes au système scolaire (IGÉSR, Depp, autres directions d'administration centrale, services académiques) ou externes (Assemblée nationale, Sénat, Cour des comptes, laboratoires universitaires de recherche, etc.). S'ils apportent chacun leur contribution à l'évaluation globale du système éducatif, celle-ci demeure limitée, la complémentarité de ces études n'étant pas formalisée.

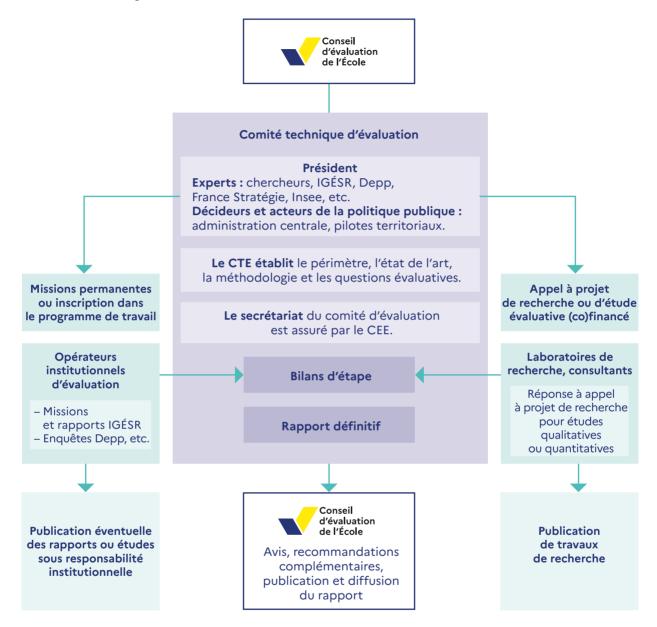
L'expérience internationale et les pratiques interministérielles tendent à promouvoir l'idée d'une coordination des études et des travaux empiriques, d'une mise en regard des méthodologies et des approches pluridisciplinaires. Ceci en associant l'ensemble des parties prenantes et des opérateurs d'évaluation afin de parvenir à des conclusions et des recommandations robustes à destination des décideurs publics de l'éducation, tout en tenant compte de la complexité de l'action publique.

Dans cette optique, le CEE a souhaité enrichir sa démarche en promouvant la création de comités techniques d'évaluation (CTE) sur les politiques publiques à fort enjeu et en participant à leur organisation.

La composition des CTE est pluraliste : ils regroupent des experts, dont des universitaires et des inspecteurs généraux, des décideurs et des acteurs des politiques publiques évaluées.

Chargés, pour les travaux qu'ils conduisent, de définir le périmètre de l'évaluation, d'établir une revue de littérature, de lister les questions évaluatives qui se posent et de concevoir le cahier des charges et la méthodologie qu'ils retiennent, les CTE s'appuient ensuite sur les travaux menés par des opérateurs d'évaluation pour établir leurs conclusions : éléments des programmes de travail des services statistiques et des inspections générales, mais aussi travaux de recherche. Dans ce dernier cas, ils peuvent également proposer le lancement d'appels à projets de recherche sur les thématiques qui les concernent. Les conclusions intermédiaires et finales donnent lieu à un échange entre le président du CTE et l'instance du CEE. La présidence des CTE a vocation à être confiée à un expert reconnu du domaine évalué ou de l'évaluation des politiques publiques.

FONCTIONNEMENT ET RÉALISATIONS DES COMITÉS TECHNIQUES D'ÉVALUATION



Dans sa délibération 2021-02 du 24 mars 2021¹⁶, le Conseil d'évaluation de l'École « recommande la mise en place de deux comités techniques d'évaluation sur les thématiques suivantes :

- l'égalité des chances ;
- la formation des enseignants.

Chacune de ces thématiques est à fort enjeu et relativement large. Les comités techniques d'évaluation rassemblent et mettent en regard des évaluations rigoureuses et précises de dispositifs qui concourent à ces thématiques, de façon simultanée ou successive. La mise en résonance de ces différentes évaluations permet au comité d'évaluation de produire des recommandations systémiques sur des thématiques stratégiques ».

^{16.} https://www.education.gouv.fr/media/88774/download

La fin de l'année 2021 a été consacrée à la constitution des comités techniques d'évaluation.

La présidence du CTE sur l'égalité des chances a été confiée à Jean-Richard Cytermann. Ancien chef du service de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), Jean-Richard Cytermann a occupé de multiples fonctions au sein des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche et dirigé un séminaire de sociologie et d'économie de l'éducation en qualité de professeur associé à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Avant de délimiter le périmètre politique d'intervention, de dresser un état des lieux des zones couvertes par les études évaluatives disponibles et d'élaborer un plan d'évaluations ciblées, il s'agira en 2022, pour le comité, de s'intéresser à la terminologie, afin de préciser et circonscrire les notions d'égalité des chances, d'équité et de justice scolaires.

La présidence du CTE sur la formation des enseignants est assurée par Luc Ria. Professeur des universités en sciences de l'éducation et de la formation, Luc Ria est titulaire de la chaire Unesco «Former les enseignants au XXIe siècle» et directeur de l'Institut français de l'éducation (IFÉ), rattaché à l'École normale supérieure de Lyon.

Pour l'année 2022, le comité aura pour principale mission de définir le protocole d'évaluation des premiers dispositifs de formation continue étudiés, à savoir les Plans mathématiques et français dans le premier degré.



Le CEE s'implique fortement dans la construction et le développement de la fonction évaluative et dans son appropriation par les acteurs de la communauté éducative ; il collabore ainsi aux travaux d'autres instances.

Société française de l'évaluation (SFE)

Pour une démarche coordonnée d'évaluation du numérique à l'école

Deux membres de l'équipe opérationnelle du Conseil ont rejoint le groupe de travail mis en place pour réaliser un état des lieux des évaluations du numérique éducatif et élaborer un référentiel d'évaluation. Le travail, débuté en mai 2021, doit s'achever courant 2022.

Évaluation et territoire

Un membre de l'équipe opérationnelle participe au nouveau groupe de travail de la SFE installé en décembre 2021 sur l'évaluation dans les territoires. L'objectif est d'approfondir l'analyse des politiques publiques partagées entre les services de l'État et les collectivités territoriales.

Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

Évaluation des internats d'excellence

Deux membres de l'équipe opérationnelle du Conseil font partie du comité d'évaluation des internats d'excellence ayant bénéficié d'un financement spécifique du Programme d'investissement d'avenir (PIA), évaluation quantitative et qualitative confiée à l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru) pour apprécier l'impact des investissements sur l'évolution des bénéficiaires.

Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco)

Plan national de formation (PNF)

Le CEE est impliqué dans la formation nationale et académique des cadres.

- Un membre du Conseil fait partie du Copil du PNF en voie professionnelle intitulé : «Qualéduc : une démarche d'amélioration continue au service de l'établissement et des réseaux d'établissements ».
- Un membre du Conseil fait partie du PNF des directeurs et directrices délégué(e)s aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

Enquête locale climat scolaire (ELCS)

Un membre du groupe d'expertise du CEE participe au groupe de travail conduit par la Dgesco sur l'expérimentation d'une enquête locale de climat scolaire en cycle 2.

Dgesco, secrétariat d'État chargé de l'éducation prioritaire

Évaluation des Internats d'excellence

Le Conseil a également apporté son expertise à la Dgesco et au secrétariat d'État chargé de l'éducation prioritaire pour l'élaboration d'un cahier des charges d'une évaluation des Internats d'excellence (concernés ou non par le PIA). La démarche s'articule avec la définition des modalités de renouvellement de la labellisation. Le travail est en cours.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) et Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

Comité d'évaluation sur les Campus des métiers et des qualifications (CMQ)

Deux membres de l'équipe opérationnelle du Conseil font partie du comité d'évaluation sur les Campus des métiers et des qualifications et apportent l'expertise du Conseil en matière d'évaluation globale et participative des établissements (notamment des lycées professionnels) au service de la définition du cahier des charges de l'évaluation.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

Un membre du groupe d'expertise est associé au groupe de travail conduit par la Depp sur le renouvellement des enquêtes nationales de victimation.

Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen)

Le CEE participe aux réunions de travail et aux séminaires du Csen.



En raison de la crise sanitaire, le CEE n'a pas pu réunir les acteurs et partenaires, ni organiser toutes les rencontres attendues. 2021 a toutefois été une année riche en déplacements en académies et à l'IHE2F ainsi qu'en concertations bilatérales avec les organisations syndicales et les associations et organismes du monde éducatif. En 2021 s'est également tenue la première réunion du Comité territorial.

Comité territorial

Composé des trente rectrices ou recteurs d'académie, le comité a débattu des résultats des évaluations réalisées, de la programmation des évaluations à venir, des besoins en formation ainsi que de l'impact du processus d'évaluation sur le système. En 2021, le Comité territorial s'est réuni deux fois.

Audition de la présidente

- Par madame la députée Catherine Osson au sujet du Printemps de l'évaluation 2021.
- Par madame la députée Samantha Cazebonne lors du colloque sur l'enseignement français à l'étranger.
- Par la Cour des comptes sur l'enseignement français à l'étranger.
- Par le Comité de pilotage scientifique du programme prioritaire de recherche (PPR) dédié à l'éducation.

Événements IH2EF

Organisation et animation

- Webinaire «Les mardis de l'IH2EF»: L'auto-évaluation de l'établissement, février 2021.
- Formation des évaluateurs externes, mars 2021.
- Webinaire «Les mardis de l'IH2EF»: L'évaluation de l'établissement, septembre 2021.
- Formation des chefs d'établissement, septembre 2021.
- Webinaire à destination de tous les inspecteurs de l'éducation nationale, septembre 2021.
- Séminaire des référents académiques, octobre 2021.
- Webinaire de formation des évaluateurs externes, octobre 2021.
- Formation de formateurs des évaluateurs externes, octobre 2021.

Participation

Séminaire des directeurs des centres d'information et d'orientation, septembre 2021.

Visites académiques

Toutes les académies ont donné lieu à une visite. Outre les réunions, comités de pilotage et formations en académie, le Conseil est allé à la rencontre des établissements en visitant des collèges évalués et des écoles expérimentatrices (académies de Bordeaux, Mayotte, Nantes, Paris, Poitiers, Toulouse et Versailles).

Concertations

- Échanges avec la Fnec, FP-FO, la FSU, le SGEN-CFDT, le Snalc, l'UNSA, l'UNSEN-CGT, la FCPE et la PEEP sur l'évaluation des acquis des élèves.
- Échanges avec la CGT, la FSU, ID-FO, le SIA, le SGEN-CFDT, le Snalc, le SNES, le SNIA-IPR, le SNPDEN, le Snupden, l'UNSA-SE, la FCPE et la PEEP sur l'évaluation des établissements du second degré.
- Échanges avec la CGT, la FSU, le SGEN-CFDT, le SIEN, le Snuipp et l'UNSA-SE sur le projet de cadre d'évaluation des écoles.

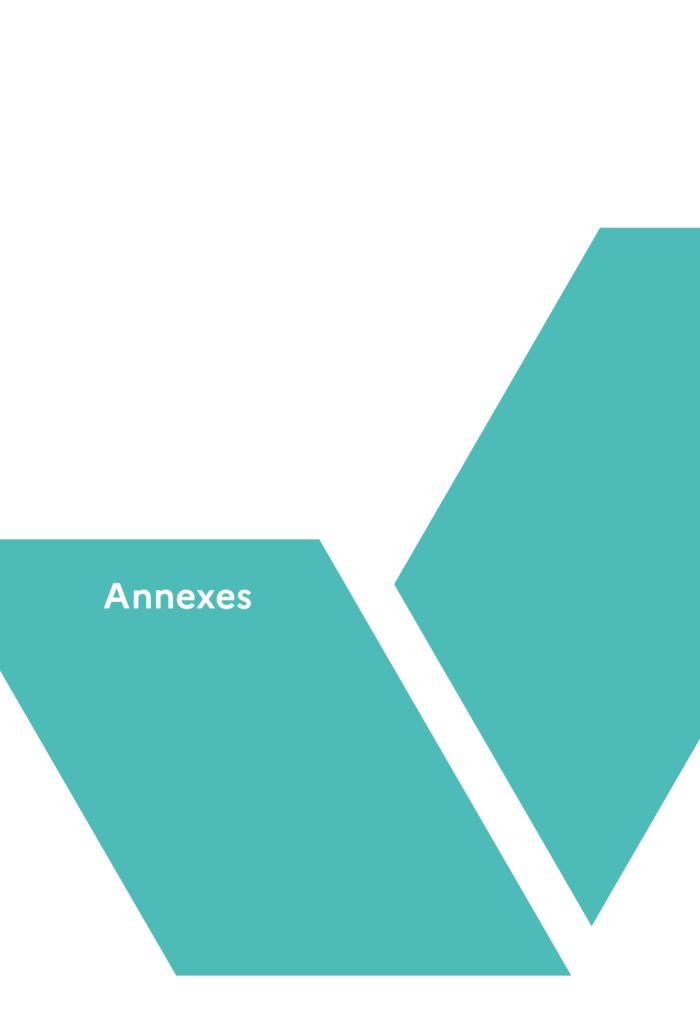
- Échanges avec les représentants des réseaux d'établissements privés sous contrat : la fédération nationale des établissements privés laïcs sous contrat (EPLC), le fonds social juif unifié (FSJU), le secrétarait général de l'enseignement catholique (SGEC), la fédération nationale de l'enseignement privé musulman (Fnem), l'union des églises protestantes d'Alsace et de Lorraine (Uepal).

Participation du CEE

- Séminaire de rentrée des inspecteurs de l'enseignement agricole, septembre 2021.
- Journées de l'économie, novembre 2021.
- Séminaires des correspondants académiques de l'IGÉSR, février et septembre 2021.
- Séminaire des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) physique-chimie, mai 2021.
- Séminaire du collège Établissements, territoires et politiques éducatives (ETPE) de l'IGÉSR sur l'évaluation des établissements.

Rencontres

- Association des maires de France (AMF).
- Agence nationale de la recherche.
- Directrice et chercheurs du Laboratoire Bonheurs.
- Journalistes de l'Association des journalistes éducation-recherche.



DÉLIBÉRATIONS 2021

- Délibération 2021-01 du 24 mars 2021 relative au programme de travail 2021-2023 du CEE.
- Délibération 2021-02 du 24 mars 2021 relative à la mise en place de comités techniques d'évaluation.
- Délibération 2021-03 du 29 juin 2021 relative à l'écosystème d'évaluation des acquis des élèves.
- Délibération 2021-04 du 29 juin 2021 relative à la cartographie et la mise en cohérence des évaluations de politiques publiques.
- Délibération 2021-05 du 29 juin 2021 relative à l'évolution du cadre d'évaluation des établissements du 2^d degré pour la prise en compte des établissements privés sous contrat.
- → Les délibérations sont à retrouver sur la page : https://www.education.gouv.fr/CEE

PUBLICATIONS 2021

DOCUMENTATION SUR L'ÉVALUATION

- Mémento : 40 questions sur l'évaluation.
- Document de présentation : L'évaluation des politiques publiques en 6 schémas.
- Rapport annuel sur la campagne d'évaluation des établissements 2020-2021.

OUTILS

- Boîtes à outils sur le lycée d'enseignement général et technologique pour les 4 domaines.
- Boîtes à outils sur le lycée professionnel pour les 4 domaines.
- Exemples de questionnaires à destination des élèves, des enseignants, des parents d'élèves, des personnels non enseignants de lycée général et technologique.
- Exemples de questionnaires à destination des élèves, des enseignants, des parents d'élèves, des personnels non enseignants de lycée professionnel.
- Exemples de questionnaires à destination des élèves de collège, des enseignants, des parents d'élèves de collège, des personnels non enseignant (nouvelle version - novembre 2021).
- → Les publications du CEE sont à retrouver sur la page : https://www.education.gouv.fr/CEE/Eval-Etab

POUR MÉMOIRE : PROGRAMME DE TRAVAIL 2021-2022

Au cours des années civiles 2021 et 2022, le Conseil d'évaluation de l'École conduira les travaux énumérés ci-dessous. Des amendements à ce programme de travail pourront faire l'objet de délibérations ultérieures du CEE.

Évaluation des établissements scolaires du second degré

- Suivi du déroulement des campagnes d'évaluation, récolte des bilans provenant des académies; synthèse nationale annuelle et recommandations.
- Poursuite de l'adaptation du cadre d'évaluation aux établissements privés sous contrat et aux établissements scolaires dépendant d'autres ministères.
- Poursuite de la mise à disposition de ressources pour les académies et les établissements, poursuite de l'accompagnement à la mise en œuvre de l'évaluation dans les académies et à la formation des équipes.
- Expertise auprès de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) pour la construction de parcours de formation de cadres à l'auto-évaluation et à l'évaluation externe.

Évaluation des écoles du premier degré

- Élaboration du cadre méthodologique et des outils d'évaluation des écoles du premier degré pour une première campagne d'évaluation à la rentrée 2021.
- Accompagnement et aide à la formation des acteurs en académies ; mise à disposition de ressources.
- Suivi du déroulement des futures campagnes d'évaluation, récolte des bilans provenant des académies; synthèse nationale annuelle et recommandations.

Publication commune CEE-Depp

Publication programmée pour 2022 proposant un état des établissements scolaires en France. Il s'agit de construite une publication de référence permettant notamment de rendre compte de la diversité des établissements scolaires en France. Des données y seront présentées ainsi que des articles d'analyse.

Évaluation des acquis des élèves

Poursuite de l'état des lieux des différents types d'évaluation des acquis et des compétences des élèves en France : finalités, contenus et compétences évalués, modalités, approche contextuelle et territoriale, acteurs, efficacité, robustesse, cohérence ; appel éventuel à des contributions externes.

Les trois sujets suivants feront l'objet d'une étude spécifique :

- le lien entre évaluation des acquis des élèves et programmes d'enseignement;
- l'évaluation des compétences « non académiques » : fonctions exécutives, compétences psycho-socio-émotionnelles, etc. ;
- l'effet du contrôle continu ou du contrôle en cours de formation dans les évaluations certificatives.

Cartographie des acteurs, des finalités, des méthodologies et des modalités de l'évaluation du système scolaire

Étude des évaluations internes au ministère chargé de l'éducation nationale, au regard de leurs finalités, de leur méthodologie et de leur impact ; analyse prospective et réflexion sur d'éventuels nouveaux dispositifs d'évaluation.

Engagement de travaux relatifs aux questions d'équité territoriale et sociale de l'enseignement scolaire

Proposition de mise en place de comités techniques d'évaluation

Sur les politiques publiques éducatives à fort enjeu, pour permettre de favoriser la coordination des contributions à l'évaluation, la multiplication et la confrontation des études et des méthodologies afin de parvenir à des conclusions et des recommandations plus robustes, utiles à la décision et à l'action publique. Deux thématiques seront proposées au ministre pour une mise en place de comités dès le premier semestre 2021 :

- l'égalité des chances ;
- la formation des enseignants.

Développement d'outils de diffusion et de communication des activités du CEE et des contenus des évaluations du système éducatif

Afin d'enrichir le débat public, en lien avec les acteurs des territoires et la presse locale et nationale.

Développement d'outils de participation des citoyens aux processus d'évaluation

Actions visant à fédérer les différents acteurs de l'évaluation des politiques publiques d'éducation

Dont un séminaire des laboratoires de recherche sur ces sujets lorsque la situation sanitaire le permettra.

Appui au développement de la fonction évaluative dans les académies

Veille internationale en matière d'évaluation des politiques d'éducation

Conception graphique et suivi éditorial

MENJ, Délégation à la communication Bureau de la création graphique et de la production multimédia

Mise en page

Opixido

${\bf Photographies}$

Couverture:

© Philippe Devernay – Stéphanie Lacombe/MENJ

Intérieur :

Page 1 : © Philippe Devernay/MENJ Pages 5, 17, 27 : © Xavier Schwebel/MENJ

Page 13 : © Marie Genel/MENJ Page 23 : © Julie Bourges/MENJ

Pages 31, 35 : © Stéphanie Lacombe/MENJ

Impression

MENJ



education.gouv.fr/CEE cee@cee.gouv.fr